



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

CONSEIL DE COMMUNAUTE
du
Jeudi 12 septembre 2013
à COMBRIT

COMPTE-RENDU

Convoqué par lettre ou courriel du 6 septembre 2013, le conseil de communauté s'est réuni à l'Espace sportif de Croas Ver à COMBRIT sous la présidence de Monsieur Jean-Paul STANZEL,

Le jeudi 12 septembre 2013 à 18 H 30.

Le Président souhaite la bienvenue à tous les conseillers et laisse la parole à M. DUPRE, qui se dit très heureux d'accueillir l'assemblée dans cette nouvelle salle, très attendue des Combritois et pouvant répondre aux attentes et travaux du conseil communautaire.

Le Président fait procéder à l'appel :

Sont présents :

COMBRIT	MM. DUPRE, GAONAC'H, LOUSSOUARN, LE BERRE.
GUILVINEC	MM. BRUNOT, LE BALC'H et TANNEAU.
ILE TUDY	MM. GLOAGUEN et NIRPOT.
LOCTUDY	MM. LAOUENAN LE DREAU, MEHU, PIETE, Mme ZAMUNER.
PENMARC'H	MM. GUICHAOUA, LE NY, PEOC'H, STANZEL.
PLOBANNALEC-LESCONIL	MM. LUCAS et TIRILLY.
PLOMEUR	Mmes GOUZIEN, LAURENT.
PONT-L'ABBE	M. BINET, Mme BLANCHET, MM. CANEVET, COUÏC, LE FLOCH, Mme MELL, M. PAUBERT.
SAINT JEAN TROLIMON	MM. AUGÉ et CARIOU.
TREFFIAGAT	Mme BOURHIS, M. CHEVRIER.
TREGUENNEC	MM. BOUCHER, FLAGEUL.
TREMEOC	MM. KERDRANVAT & L'HELGOUARC'H.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LAZARD (PENMARC'H) à M. PEOC'H ; M. OLIVIER (PENMARC'H) à M. LE NY ;
Mme QUEFFELEC (PENMARC'H) à M. STANZEL ; M. SOURON (PLOMEUR) à Mme LAURENT ;
Mme LE BERRE Marie-Hélène (TREFFIAGAT) à M. CHEVRIER

Absents excusés suppléés :

Mme BUANNIC (LOCTUDY) par Mme ZAMUNER

Absent excusé :

M. LE COQ (PLOBANNALEC LESCONIL).

Le Président constate qu'avec 37 présents et 5 pouvoirs, le nombre de votants s'établit à 42. Le quorum est atteint.

Assistent également à la réunion :

Mme MELANGE (COMBRIT), M. LE COSSEC (SAINT JEAN TROLIMON),
Mmes FEAT, LE GAL, LAURENT, M. DUBOURG et PIMENTEL, agents de la collectivité.

M. STANZEL propose la candidature de M. Vincent GAONAC'H comme secrétaire de séance. Accord de l'assemblée.

En préambule, le Président tient à préciser que ce conseil revêt un caractère très technique et qu'il est d'ores et déjà prévu de se retrouver le 24 octobre.

M. STANZEL informe que l'inauguration du stade d'athlétisme est programmée le 19 octobre avec une partie protocolaire, une partie festive et une porte ouverte au public.

Il propose que le stade porte le nom de « stade bigouden ». Un nom qui pour lui, traduit bien son ancrage dans le territoire et qui se veut « ouvert à tous ». « On va jouer la simplicité » souligne le Président.

Construction du stade communautaire, avenants.

« Une très belle installation, un outil d'exception » commente M. AUGÉ.

Le vice-Président rappelle que les travaux du stade arrivent en phase finale mais qu'il y a lieu de passer 3 avenants au marché de construction des tribunes pour les lots serrurerie, peinture et électricité avec les entreprises :

- LES FORGES DE L'ELORN pour un avenant de 4 483.10 € HT
- LUCAS GUEGUEN pour un avenant de 2 337.00 € HT
- LE BRUN pour un avenant de 9 723.47 € HT

Le vice-Président détaille les différents aménagements complémentaires.

Pour M. AUGÉ, il est primordial d'envisager à l'avenir une surveillance du site.

Le Président acquiesce d'autant que le site a déjà subi quelques petites dégradations cet été. Il s'interroge d'ailleurs sur la question de la construction d'un logement de gardien en commun avec la ville de PONT L'ABBE.

M. STANZEL dit ne pas avoir envie de « voir des mobylettes sur la piste d'athlétisme ».

M. AUGÉ met au vote. Accord unanime du conseil pour la conclusion d'avenants pour les lots n° 5, 13 et 14.

Maîtrise d'œuvre des travaux de Bringall, avenant.

M. PIETE, vice-Président rappelle l'historique des travaux menés pour l'amélioration de la filière de potabilisation de l'usine de Bringall débutés il y a 10 ans.

Il rappelle que le contrat de maîtrise d'œuvre passé en 2003 a déjà fait l'objet de 2 avenants.

Le vice-Président décrit les travaux complémentaires prévus en 2005 pour un montant de 580.000 € HT et en 2008 pour une enveloppe de 1 138. 800 € HT (hors travaux sur l'usine).

Il rappelle qu'au final, certains travaux ont été abandonnés et d'autres ajoutés (stations d'alerte) ; ainsi les travaux réalisés s'élèvent à 335.385 € HT et qu'il y a donc lieu de modifier à la baisse la prestation des honoraires du Cabinet BOURGOIS du fait de la baisse globale des travaux réalisés.

Il précise que, parmi ces travaux, la réalisation de la troisième station d'alerte reste à faire, par manque de maîtrise du foncier, avec des négociations en cours avec le propriétaire. Cette dernière question devrait trouver une solution prochainement.

Le vice-Président met au vote.

Accord unanime du conseil pour la signature d'un avenant à la baisse faisant passer la rémunération initiale du Maître d'oeuvre de 665.077,20 € à 650.693,22 € HT.

Arrivée de M. LE DREAU à 18 h 50 portant le nombre de votants à 43.

Adduction d'eau potable, convention pour les réseaux d'eau potable réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée en vue de leur raccordement au réseau public.

M. PIETE explique les grandes lignes du rapport et la procédure d'intégration dans le réseau public des réseaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée.

Il rappelle qu'à la création d'un lotissement privé, les promoteurs doivent adresser un courrier au Président qui ensuite consulte le fermier de la collectivité. Il précise que la mission confiée par contrat à la SAUR est de s'assurer de la conformité de l'installation.

Si SAUR donne un avis favorable, intervient alors la signature d'une convention. En cas de refus, le fermier se contentera d'installer un compteur à l'entrée du lotissement.

M. PIETE précise que tous les travaux sur le domaine public sont réalisés par la collectivité avec un système de bon de commande.

Monsieur PIETE propose que soit précisé un cadre général de convention qui prévoira les conditions d'intégration des ouvrages et extensions réalisés par des tiers comme des rénovations, nouveaux branchements, extensions de réseaux supérieures à 30 m...

Il rappelle que SAUR sera associé au dispositif d'intégration par un avis et surtout le contrôle ; cette prestation étant liée au contrat qui lie la CCPBS à la SAUR est sans frais.

Un constat sera effectué pour s'assurer de la conformité des travaux et un procès-verbal établi.

Pour le vice-Président, ce canevas de convention type aura le mérite d'éclaircir les obligations des uns et des autres.

M. PIETE met au vote la première convention et propose que le Bureau ait délégation pour les prochaines conventions à passer selon ce principe. Accord à l'unanimité.

M. LOUSSOUARN exprime un doute quant à l'intitulé du nom du lotisseur. Pour lui, il s'agirait plutôt du lotissement PERON et non du lotissement QUILLEC.

Mme LE GAL, DGA, s'engage à vérifier l'appellation.

Adduction d'eau potable à Kerfriant, convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de LOCTUDY

M. AUGÉ annonce que la « tournée réseaux » se déroulera les 7 et 8 octobre prochains et que cela sera l'occasion de repréciser cette convention.

Le vice-Président donne lecture du rapport. Il explique qu'il s'agit de voter une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de LOCTUDY qui figure en annexe du rapport.

Accord du conseil à l'unanimité, pour la signature de la convention à intervenir avec la commune de LOCTUDY.

Le Maire de LOCTUDY précise que la voirie concernée faisait partie intégrante du programme réseaux de l'an dernier et retenue par la commission.

Il explique que LOCTUDY a trouvé plus intelligent de proposer ce schéma de travaux en commun pour minimiser les coûts de génie civil et qu'il est prévu d'intervenir sur tous les réseaux en même temps.

Zone communautaire d'activités de Prat Gouzien, acquisition de terrain

M. STANZEL rappelle que ce dossier a pris un peu de retard, la collectivité ayant dû faire une étude d'impact suite à une modification de la réglementation sur les études d'impact.

Il précise qu'un nouveau permis d'aménager sera déposé fin septembre et qu'il s'agit aujourd'hui, d'une délibération formelle qui vient compléter celle déjà prise lors d'un conseil précédent.

Le Président demande s'il y a des questions et met au vote.

Accord unanime du conseil pour une acquisition foncière complémentaire à 5 € HT le m² permettant ainsi de compléter la voirie nécessaire à l'accès de la Zone d'Activité estimée à 440 m².

AquaSud, complément de tarification

En l'absence de la vice-Présidente en charge d'Aquasud, Monsieur GLOAGUEN se propose comme rapporteur et donne lecture du rapport.

A l'unanimité, le conseil valide la proposition de tarif complémentaire de 6 cours du lundi au samedi à 40 € à compter du 1^{er} octobre 2013.

Arrivée de Mme BLANCHET à 19 H 05. Nombre de votants : 44

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, exonération des personnes /entreprises assujetties à la redevance spéciale.

M. GLOAGUEN donne lecture du rapport et précise « il n'est pas question de faire payer et une Taxe et une Redevance ».

Il propose donc d'exonérer, comme les années précédentes, de la Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères les personnes et établissements assujettis à la Redevance Spéciale et invite l'assemblée à prendre connaissance de la liste figurant en annexe du rapport de présentation.

Le vice-Président met au vote. Accord unanime du conseil.

Nouvelle modification des statuts du SDEF

M. AUGÉ présente la nouvelle modification des statuts du SDEF qui concerne surtout le déploiement de la fibre optique dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit.

Le vice-Président demande s'il y a des observations et met au vote.

Les nouveaux statuts du SDEF sont adoptés à l'unanimité.

L'ordre du jour est épuisé.

Avant de clore la séance, le Président tient à saluer les deux animations qui ont marqué la saison estivale avec l'illumination du calvaire de Tronoën et l'exposition à la Maison de la Baie d'Audierne qui a connu une belle fréquentation.

La séance est levée à 19 H 10.

Le Président,

Jean-Paul STANZEL



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS BIGOUDEN
SUD
(Finistère)

Le secrétaire de séance,

Vincent GAONAC'H

